

DÉCISION DU MAIRE N° 2025/06/98

Objet : 98 - VN23013 Maintenance des défibrillateurs pour Vire Normandie – Avenant 1

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 21 février 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise D-SECURITE GROUPE

Décide

- De donner son accord à la signature de l'avenant 1 concernant le marché n° VN23013 Maintenance des défibrillateurs pour Vire Normandie avec l'entreprise titulaire D-SECURITE GROUPE, 3 rue Armand Peugeot – 69740 GENAS.

Le présent avenant est rendu nécessaire suite à l'ajout d'un défibrillateur sur le site de l'espace Bertrand Lechevrel sur la commune déléguée de Vire.

Le montant de la maintenance ajouté pour ce 38ème site est de 54.85 € HT selon le devis DD4228 du 18/06/2025.

Le nouveau montant du marché annuel est de 2 034.85 € HT à compter de la date de notification de l'avenant.

Sur 4 ans	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Montant du marché initial	7 920.00	1 584.00	9 504.00
Avenant 1 (période 2025/2026 et 2026/2027)	109.70	21.94	131.64
Nouveau montant du marché	8029.70	1 605.94	9 635.64
% d'écart introduit par l'avenant : 1.38 %			

Fait à Vire Normandie, le 25 juin 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250716-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2025

Publication : 17/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Décision du Maire n°2025/06/98 du 25 juin 2025

